

Initiatives ministérielles

Le leader du gouvernement au Sénat a alors répondu:

Oui, honorables sénateurs, ce sont-là d'excellents exemples des activités auxquelles la Société d'expansion du Cap-Breton pourrait se livrer, dans la lancée. . .

—comme mon collègue de Cap-Breton Highlands—
Canso voudra bien le noter,

. . . de la Division du développement industriel, et auxquels l'APECA, généralement parlant, ne s'intéresse pas. Encore une fois, en réponse aux questions de notre collègue le sénateur Graham, j'ai effectivement examiné le rôle très utile que joue l'APECA en encourageant les activités et les entreprises économiques qui sont liées à l'agriculture et aux pêches. Cependant, ce n'est pas là ce que demande l'honorable sénateur. En somme, la réponse à sa question est oui.

Comme on peut le voir dans le compte rendu du Sénat du 14 juin 1988, à la page 3655, le sénateur Murray a ajouté:

Je l'ai déjà dit, honorables sénateurs, on n'empêchera pas la Société d'expansion du Cap-Breton, la SECB, de faire tout ce que fait la Division du développement industriel de la Devco.

Le projet de loi C-103 a servi à créer l'APECA qui a créé la Société d'expansion du Cap-Breton pour faire, au dire du leader du gouvernement au Sénat, tout ce que fait la Division du développement industriel de ce que nous appelons DEVCO.

Voilà ce qu'ils disaient à l'époque, en 1988. Le sénateur Murray a fait d'autres déclarations. Voici un extrait de la page 3656 des Débats du Sénat du 14 juin 1988.

La Société d'expansion du Cap-Breton sera une société d'État. Elle aura un mandat pratiquement identique à celui de la Division du développement industriel de Devco. En tant que société d'État, elle aura son conseil d'administration qui—et je fais ici une déclaration générale—aura le même mandat et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration de Devco avait par l'intermédiaire de sa division du développement industriel.

Madame la Présidente, j'ai lu cet extrait pour montrer clairement aux députés ici présents et à ceux qui suivent peut-être nos travaux, l'hypocrisie suprême d'un gouvernement. Le gouvernement a sonné le glas de la Division du développement industriel de Devco et il l'a remplacée par la Société d'expansion du Cap-Breton, qui devait assumer ses anciennes responsabilités. Maintenant le gouvernement demande au Parlement de dissoudre la Société d'expansion du Cap-Breton.

Lors du débat qui a eu lieu à la Chambre, les députés de notre parti ont été critiqués parce qu'ils s'opposaient au projet de loi sur l'APECA. Si nous nous y sommes opposés, madame la Présidente, c'est parce que le gouvernement voulait faire croire qu'il s'agissait d'une pana-

cée pour le développement économique du Canada atlantique, thèse à laquelle nous ne souscrivions pas. En fait, notre parti est le seul parti fédéral à s'être opposé à ce projet de loi.

Les conservateurs, les députés d'en face, et ceux du Nouveau Parti démocratique ont appuyé la création de l'APECA et la dissolution de la Division du développement industriel.

Nous voyons aujourd'hui où tout cela a mené. Nous sommes saisis d'un projet de loi mettant fin, une fois pour toutes, à la Société d'expansion du Cap-Breton qui devait être le porte-étendard du développement économique de l'île du Cap-Breton.

Madame la Présidente, nous avons non seulement voté contre l'adoption du projet de loi C-103 à la Chambre, mais l'autre endroit nous l'a aussi renvoyé avec des amendements. Ce sont nos collègues, les sénateurs libéraux, qui ont présenté les amendements que nous avons appuyés et auxquels les néo-démocrates et les conservateurs se sont évidemment opposés.

Je voudrais que tout le monde sache que, lorsqu'il est question du développement économique de l'île du Cap-Breton, on peut écouter les beaux discours et examiner les déclarations des conservateurs et des néo-démocrates dans les médias—, mais on peut aussi examiner les résultats et les mesures concrètes qu'ils ont prises.

Voilà un bel exemple de mesure législative adoptée il y a quelques années et qui nous revient maintenant sous une autre forme puisqu'on veut supprimer les organismes créés par celle-ci, ce qui confirme les craintes que nous avons en 1987, en 1988, et jusqu'en 1992.

Nos pires craintes sont maintenant en train de se réaliser. Je suis très triste de voir une telle chose se produire. Je suis triste parce que les gens de ma région, de Terre-Neuve, croyaient le sénateur Murray lorsqu'il a dit ce qui suit à la Chambre haute: «Ce sont des mesures qui contribuent à l'édification du pays, honorables sénateurs. Le projet de loi C-103, visant à favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que de la Société d'expansion du Cap-Breton. . . se classe dans la même catégorie.» C'est une mesure qui contribue à l'édification du pays. C'est bien ce que le sénateur Murray a dit le 18 mai 1988, à la page 3431 du *hansard* du Sénat.